

Après le traité de Sèvres , celui de Lausanne...

Le traité de Sèvres imposait à l'Empire ottoman des reculs territoriaux au sein de l'Anatolie. À l'ouest, la Thrace orientale, sauf Constantinople et ses abords, cédée à la Grèce. À l'est, l'indépendance d'une grande Arménie reconnue et une province autonome kurde créée. Les détroits étaient démilitarisés.

Après l'abandon de Constantinople, échangée, sous l'influence britannique, contre la concession d'une autonomie et d'une colonisation juives en Palestine, ce traité n'est jamais ratifié ni appliqué en raison de la résistance des armées turques et de la prise de pouvoir par Mustafa Kémal.



Le traité de Lausanne de 1923, beaucoup plus avantageux pour les Turcs, fut signé le 24 juillet 1923 au Palais de Rumine à Lausanne (Suisse).

Ce fut le dernier traité résultant de la Première Guerre mondiale.

Il précisait les frontières de la Turquie issue de l'Empire ottoman et organisait des déplacements de populations pour assurer l'homogénéité religieuse à l'intérieur de ses nouvelles frontières.

Ainsi, seuls les traités concernant des nations d'Europe, contenant les germes des contestations territoriales futures, furent imposés par la force, alors même que les Grecs d'Ionie étaient abandonnés et massacrés par les Turcs...

La victoire militaire avait accouché d'une grave défaite politique.

Sources: B.F.; Institut Tchobanian

<https://jeune-nation.com/kultur/histoire/10-aout-1920-la-coupable-indulgence-des-vainqueurs-envers-la-turquie-au-traite-de-sevres>